

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2020.

Présents: Mme Geneviève COSTE, Mr Michel SIMONOT, Mr Hugues CLARET, Mr Philippe BLANCHARD, Mr Joseph-Marie CLEMENT, Mr Olivier VALDEVIT, Mr CHALVET Geoffroy, Mr Pierre BRUN, Mme Karine SAINT-ETIENNE, Jérôme RAMEL.

Excusés : Mme Isabelle BONMARCHAND qui a donné procuration à Mme Geneviève COSTE, Mme Anny LEGAL qui a donné procuration à Mr Philippe BLANCHARD, Mr Patrice FORTUNE.

Absents : Mme Coralie BERBERIAN, Mme DUPLAN Yannick.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé.

Monsieur Hugues CLARET est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h00

Madame le Maire propose qu'une délibération soit rajoutée à l'ordre du jour :

« SAFER : Convention de mise à disposition »

- Approuvé à l'unanimité -

SAFER : Convention de mise à disposition

Madame le Maire présente le courrier de la SAFER qui sollicite le conseil municipal afin d'établir une convention de mise à disposition portant sur les biens suivants :

Lieu-dit	Section	N°	Surface	NC	Soit à cultiver
Valaure et Trépeloup	C.	942	0 ha 14 a 31 ca		0 ha 14 a 31 ca
Valaure et Trépeloup	C.	950	0 ha 28 a 80 ca		0 ha 28 a 80 ca
Valaure et Trépeloup	C.	341	0 ha 23 a 40 ca		0 ha 23 a 40 ca
Valaure et Trépeloup	C.	342	0 ha 12 a 25 ca		0 ha 12 a 25 ca
Valaure et Trépeloup	C.	405	0 ha 31 a 00 ca	50%*	0 ha 15 a 50 ca
Valaure et Trépeloup	C.	408	0 ha 11 a 10 ca	35%*	0 ha 3 a 89 ca
Valaure et Trépeloup	C.	944	0 ha 5 a 52 ca		0 ha 5 a 52 ca
Valaure et Trépeloup	C.	946	0 ha 21 a 57 ca		0 ha 21 a 57 ca
Valaure et Trépeloup	C.	948	0 ha 21 a 81 ca	50%*	0 ha 10 a 91 ca

*(hors périmètre dédié au jardin des aromatiques)

Cette convention intervient dans le cadre du projet de rénovation de la station thermale, projet porté par le SIVU « Pôle Santé Bien-Être ». La commune est propriétaire de terres à proximité de la station pour lesquelles un projet d'aménagement paysager a été élaboré. La commune est donc concernée au premier plan par la redynamisation de la station et est donc partie prenante, en tant que propriétaire, par le projet de Parc d'agrément et de production. Madame le maire propose de donner son accord afin de mettre à disposition ces parcelles au SIVU pour rédaction d'une seule convention avec la SAFER. Par cet accord de principe, la commune se désengage de toute redevance et de toute charge. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à la disposition du SIVU les terrains désignés dans le tableau ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer cette convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017, 2018 et 2019

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.Services.eaufrance.fr). Après présentation de ce rapport, Madame la Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017, 2018 et 2019 et décide de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr

Comptes administratifs 2019

Pour cette délibération Mme Geneviève COSTE quitte l'assemblée, Mr Michel SIMONOT, 1^{er} adjoint, est élu président de séance à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2019 qui s'équilibrent comme suit :

Budget Principal :

Section d'investissement :	Elle présente un excédent	+ 177 980,67 €
Section de fonctionnement :	Elle présente un excédent de	+ 187 631,76 €

Budget Assainissement :

Section d'investissement :	Elle présente un déficit de	- 23 148,85 €
Section de fonctionnement :	Elle présente un déficit de	- 693,33 €

Approbation des comptes de gestion 2019– Budget Principal et budget assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Geneviève COSTE, déclare que les Comptes de Gestion du budget principal et du budget assainissement ont été dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, Ils n'appellent ni observation, ni réserve de sa part. Ceux-ci étant conformes aux comptes administratifs, ils sont adoptés à l'unanimité.

Budget Principal - Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019, décide d'affecter le résultat comme suit :

Report excédent de fonctionnement (002)	187 631,76 €
Report excédent d'investissement (001)	177 980,67 €

Budget Assainissement – Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2019 :

Section d'exploitation dépenses (002)	– 693,33 € (déficit cumulé)
Section d'investissement dépenses (001)	- 23 148,85 € (déficit cumulé)

Mairie de Méjannes-le-Clap : Demande de subvention pour projet « Mes Mots Art Vive »

Madame le Maire informe les membres présents que la mairie de Méjannes-le-Clap a un projet dont l'objectif est de mettre en valeur le patrimoine local autour de l'écriture et de l'image. Une journée sera organisée autour de ce thème. La commission enfance jeunesse sollicite la commune à hauteur de 300 €. Il est précisé que cette somme sera déduite de l'attribution de compensation de la commune. Après présentation du dossier de demande de subvention, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € pour l'aider au financement et à l'organisation de cette journée. Cette somme sera prévue au budget 2020 de la commune.

Questions diverses :

Madame le Maire fait part du mail d'un administré qui sollicite des explications sur les documents administratifs liés à la station d'épuration qui lui ont été fournis. Une réponse sera apportée prochainement. Tous les conseillers ont été destinataires de ce mail et en ont pris connaissance.